

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 8 décembre 2025

Présents : M. Kepa, M^{me} Maunoury, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Gasnier, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Prosper, M. Faucher, M. Marie. **Pouvoirs :** M. Bérel à M. Kepa, M^{me} Dunbar à M^{me} Prosper, M^{me} Besançon à M^{me} Maunoury.

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2025.
- Présentation du projet de réalisation d'un programme immobilier locatif de 42 logements sur la parcelle communale ZC n° 04, Sente aux Anes, par la Société Kaufman & Broad. Décision définitive du Conseil Municipal à intervenir ultérieurement.
- Communication de Monsieur le Maire au titre de sa délégation :
 - Signature du contrat de recrutement proposé par la Société JOBERGROUP pour la recherche de personnel médical.
- Présentation des propositions de la Commission des Finances pour la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1^{er} janvier 2026.
- Décision modificative budgétaire n° 2 relative à des ajustements de fin d'exercice, en sections de fonctionnement et d'investissement.
- Ouverture de crédits d'investissement dans la limite de 25 % de ceux inscrits au budget primitif 2025, soit 100 000 €, afin de pouvoir payer les factures d'investissement intervenant avant le vote du prochain budget.
- Renouvellement, pour 3 ans, de la convention proposée par la CCI pour le poste d'animateur des UCIA du Pays de Falaise. Coût annuel pour la Commune : 2 700 € HT pour 2026, 2 781 € HT pour 2027, 2 823 € HT pour 2028.
- Autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces de Potigny les dimanches 11 janvier, 1^{er} février, 28 juin, 12 juillet, 9 août, 6, 13, et 20 décembre 2026.
- Confirmation de cession des parcelles communales cadastrées D n° 518, 519, 520 et 522, pour une superficie totale de 1 057 m², en vue de la construction du futur cabinet de kinésithérapie Rue du Village. Prix net vendeur : 35 000 €.
- Abrogation et modification de la délibération du 26 février 2015, relative à l'acquisition, par la Commune, des parcelles B n° 1295 et 1297 (Chemin d'Aisy).
- Approbation de la modification statutaire du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, permettant l'installation de professionnels de santé dans les Grands Bureaux de la Mine.

Questions diverses :

- état de dégradation des trottoirs de l'entrée Nord (M^{me} Prosper) ;
- question d'un administré assistant à la séance : utilisation des locaux du futur Pôle Culturel par l'association « L'Espérance ».